



STAGIAIRE

Fille Garçon

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse principale :

Code postal : Ville :

Téléphone de vacances : Portable :

E-mail (obligatoire) :

STAGE

Je m'inscris au stage de

Du Au

Horaire souhaité :

Règlement

Coût du stage : €

Licence FFV* : 10,72 € oui non

Location combinaison : 10,00 € oui non

Total : €

Payeur

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Je verse 50 % du montant du stage pour valider mon inscription, le solde devant être acquitté avant le premier jour du stage.

*Assurance

*Je m'engage à prendre la licence FFV passeport voile Bretagne **obligatoire à la première inscription** lors du règlement du solde du stage de voile. Je reconnais donc avoir été informé de mon intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels je peux être exposé lors de ma pratique sportive.*

MINEURS - AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) père, mère, tuteur de

- atteste de l'aptitude du pratiquant à s'immerger et à nager au moins 25 m pour les moins de 16 ans et au moins 50 m à partir de 16 ans.

- atteste d'aucune contre-indication médicale quant à la pratique de la voile (à justifier avec un certificat médical).

- autorise l'enfant à participer à toutes les activités organisées par l'école de voile.

- autorise les médecins à faire pratiquer sur lui (ou elle) tous les soins médicaux et chirurgicaux en cas d'urgence.

La responsabilité des organisateurs ne s'étend pas en dehors des cours.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales en page 3.

Pour le stagiaire, bon pour autorisation parentale.

Date : Signature :

MAJEURS

J'atteste mon aptitude à m'immerger et déclare savoir nager au moins 50 m.

Un certificat médical attestant d'aucune contre-indication médicale quant à la pratique de la voile vous sera demandé. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions figurant au verso de ce document.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales en page 3.

Date : Signature :

NOUVELLE RÉGLEMENTATION

Loi de modernisation de notre système de santé en date du 26 janvier 2016, complétée par les décrets du 24 août 2016 et du 12 octobre 2016 relatifs au certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport.

Quelques précisions :

- Cette obligation existait déjà les années précédentes, conformément au Code du Sport, lors de la délivrance d'une première licence. Les Licences Passeport Voile y étaient soumises.
- La Licence Passeport Voile peut être saisie dans les cinq jours suivant le début du stage donc ce délai eut permettre au pratiquant de se munir d'un certificat médical postérieurement à son inscription.
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport en général ou des activités nautiques par exemple est tout à fait recevable donc un bon nombre de nos stagiaires participant à d'autres activités sportives peuvent disposer de ce document universel.
- Dès lors que le club effectue la démarche de demander le certificat médical, l'assurance de la Responsabilité Civile fédérale entre en action, y compris lorsque le document en question n'a finalement pas été fourni.

Conditions Générales

MODALITES

- Choisir votre stage (type de bateau, niveau, date, heure) et contacter l'école de voile pour connaître les disponibilités.
- Pour confirmer la réservation, fournir :
 - le bulletin d'inscription,
 - 50 % du montant du stage, le solde étant acquitté au début du stage.
- Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre internet, onglet « réservation en ligne », en haut à gauche.
- Les stages sont ouverts pour un minimum de 3 personnes.
- Licence passeport voile obligatoire à la première inscription dans l'année civile en cours. Tarif : voir documentation.
- Remises :
 - 5% : Pour 2 inscriptions sur la même commande.
 - 8% : Pour 3 inscriptions sur la même commande.
 - 10% : Pour une réinscription à un stage dans la saison.

ASSURANCE

Vérifier auprès de votre assureur que votre contrat prévoit la couverture individuelle accident.

ANNULATION

- En cas de mauvais temps, les cours sont assurés à terre et non remboursés.
- En cas d'annulation de votre part, le club nautique conserve l'acompte.
- Le prix du stage est forfaitaire; les arrivées tardives, les départs prématurés ne donnent lieu à aucun remboursement.
- En cas d'annulation de la part de le club nautique pour raison de force majeure, l'acompte est remboursé ou un avoir vous est proposé.

EQUIPEMENTS

Le port du gilet de sauvetage est obligatoire, même par beau temps. Il est fourni par l'école de voile.

Prévoir des vêtements chauds (coupe-vent) , des chaussures ne craignant pas l'eau, de la crème solaire, des lunettes, un bob et un change.

Possibilité de louer une combinaison pour la durée du stage (10€). Celle-ci est fourni gratuitement pour le stage de planche à voile uniquement.

AUTRES

Si le stagiaire a déjà un passeport voile, celui-ci sera remis à l'accueil pour mise à jour en fin de stage. Le Club Nautique du Rohu se réserve le droit d'utiliser pour sa communication les photos prises dans le cadre des activités nautiques.